

PROCÉDURES DE VOTE
POUR UN BULLETIN DE VOTE SPÉCIAL

Vous êtes admissible à remplir un bulletin de vote spécial s'il vous est impossible de voter par anticipation ou de vous présenter au bureau de vote le jour de l'élection pour les raisons suivantes :

- incapacité physique;
- absence de la localité où a lieu l'élection; ou
- vous êtes un directeur de scrutin, un scrutateur, un préposé au service d'ordre, un candidat, un agent officiel ou un représentant du candidat qui, le jour de l'élection, pourra être à un bureau de vote autre que celui désigné selon l'endroit où habite l'électeur.

1. Pour un bulletin de vote blanc, utilisez un crayon ou un stylo pour remplir le bulletin de vote en écrivant le nom du candidat de votre choix, ou marquez un « X » dans l'espace prévu à la droite du nom du candidat de votre choix. Le nombre maximum de candidats pour qui vous pouvez voter est indiqué sur le bulletin de vote. Vous pouvez voter pour moins de candidats que le maximum, mais pas pour plus.
2. Placez le(s) bulletin(s) de vote, marqué(s) ou non, dans l'enveloppe pour les bulletins de vote spéciaux et scellez l'enveloppe.
3. Placez l'enveloppe pour les bulletins de vote spéciaux dans l'enveloppe « Certificat du bulletin de vote spécial ».
4. Complétez et signez la Partie I de l'enveloppe « Certificat du bulletin de vote spécial » et scellez l'enveloppe.
5. Apposez la photocopie d'une pièce d'identité (s'il y a lieu) à l'enveloppe « Certificat du bulletin de vote spécial ». Cette pièce d'identité doit être l'un ou plus des (formats acceptables de pièces d'identité) tels qu'exigés par règlement.
6. Placez l'enveloppe « Certificat du bulletin de vote spécial » dans l'enveloppe extérieure et scellez l'enveloppe.
7. Vous avez la responsabilité de vous assurer que cette enveloppe extérieure, renfermant toutes les pièces exigées, parvienne au bureau du directeur du scrutin avant ___ le jour de l'élection, qui est :

Date de l'élection : _____ (date à être inscrite par le directeur du scrutin)
(jour) (mois) (année)

8. À défaut de respecter l'une ou l'autre de ces étapes, votre bulletin de vote peut être annulé.